

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt-huit aout deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Noël GARDEN, Julien FIAT, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET

Absents excusés : Béatrice FIAT, Philippe GALL

Procurations : Béatrice FIAT donne procuration à Nicole FAURE, Philippe GALL donne procuration à Gilles GUINARD

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-27 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA REFECTION DU MONUMENT DE L'INFERNET

Le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Oisans a entrepris la rénovation du grand monument de l'Infernet, bâti juste après-guerre, en hommage aux Maquisards de l'Oisans ; il fut inauguré par le Général de Gaulle. Après 80 ans, il mérite une rénovation importante pour qu'il soit conservé jusqu'à la fin de ce siècle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer à la Communauté de Communes de l'Oisans une participation financière sous forme d'un fond de concours d'un montant de 200.00 euros, afin de rappeler :

- Qu'il est de notre devoir d'honorer les Maquis qui ont combattu l'occupant sur le sol français tandis que les FFL le combattaient en Europe, Afrique, Asie et Océanie ;
- Que 7 maisons de La Ville, l'un des villages de notre Commune, furent détruites le 14 août 1944 lors de l'attaque de la Wehrmacht sur l'Oisans ;
- Que les Maquis du secteur 5 et aussi du secteur 1 résidèrent à La Garde-en-Oisans périodiquement entre 1943 et 1944, et qu'il convient d'entretenir le Souvenir des Combattants pour La Liberté de la France ;
- Que ces souvenirs demeurent actuellement toujours vivants dans nos mémoires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière sous forme d'un fond de concours d'un montant de 200.00 € octroyée à la Communauté de Communes de l'Oisans ;
- Charge le Maire de l'ensemble du dossier ;
- Autorise le Maire à signer toute pièce afférente au dossier ;

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance
Andrée BOCQUERAZ**

